

# RSA - Mode d'emploi



## Revenu de Solidarité Active



# 1

## C'est quoi le RSA ?

### → Le Revenu de Solidarité Active

#### Une aide du Département

- Pour les personnes **sans ressource**.
- Pour les personnes avec un **emploi mais peu de ressources**.

**Les ressources** c'est l'argent que j'ai pour vivre.



#### Une somme d'argent

J'ai droit au RSA tous les mois.

Elle est calculée selon ma situation familiale.



Par exemple :

- je vis seul ou en couple.
- avec ou sans enfant.

## Un accompagnement avec un référent

Le référent est une personne qui m'aide dans mes démarches :

→ **Pour mes difficultés sociales.**

par exemple : me loger, me soigner, faire garder mes enfants, me déplacer.



ou

→ **Pour ma recherche d'emploi.**

par exemple :

- Je participe à **des ateliers de recherche d'emploi** pour avoir des conseils et des informations.
- Je **fais une formation** pour trouver un emploi.



## Un contrat d'engagements

C'est un **document** qui indique :

- ce dont j'ai besoin,
- ce que je dois faire,
- comment mon référent va m'aider.



## 2

# Comment avoir droit au RSA ?

### Avoir plus de 25 ans.

Si j'ai entre 18 et 24 ans je dois :

→ avoir travaillé 2 ans dans les 3 dernières années.

ou

→ avoir un enfant né ou un enfant à naître.



**Habiter en France** de façon régulière.



**Être de nationalité française.**

ou

**Être européen** avec un droit de séjour en France.

ou

**Être étranger** avec un titre de séjour d'au moins 5 ans qui m'autorise à travailler.



Avoir des ressources **en-dessous du montant fixé par l'État.**



**Le montant du RSA** est calculé et payé par :



→ **la Caf** - Caisse d'allocations familiales.



→ **la MSA** - Mutualité sociale agricole.



Je peux voir sur internet si j'ai droit au RSA :

<https://www.caf.fr/>

<https://www.msa.fr/>



**Je ne peux pas demander le RSA**

si je suis en congé parental, en congé sans solde, élève ou étudiant ou en service civique.

### 3

## Quels sont mes devoirs ?

Je signe **mon contrat d'engagements**.



Je participe aux **réunions obligatoires**.



Je cherche un **travail ou une formation**.



Je m'inscris à **France Travail**.



Je **déclare mes ressources**  
tous les 3 mois à la Caf ou à la MSA.



Je **préviens la Caf ou la MSA**

si ma situation change.

Je dois donner les documents justificatifs,  
par exemple :

- j'ai un nouveau travail, je donne une copie de mon contrat de travail ;
- je me marie, je donne une copie du certificat de mariage.



J'accepte les **contrôles** de la Caf ou de la MSA.



## 4

# Le contrat d'engagements

C'est un document obligatoire qui indique :

- ce dont j'ai besoin.
- ce que je dois faire.

Je **signe mon contrat** avec mon référent.



Je dois **respecter mes engagements**.



**Le contrat a une date de début et de fin.**

À la fin du contrat, pour continuer à avoir le RSA, je signe **un nouveau contrat**.



5

## Je ne respecte pas mes engagements, que se passe-t-il ?



### Mon RSA peut être diminué

dans un des cas suivants :

- Je n'ai pas de contrat d'engagements.
- Je ne respecte pas mon contrat d'engagements.
- Je ne suis pas inscrit à France Travail.
- Je suis absent à une réunion obligatoire.



### Mon RSA peut être bloqué

dans un des cas suivants :

- Je ne fais pas ma déclaration trimestrielle de ressources - DTR.
- Je ne donne pas les documents à la Caf ou la MSA pour le calcul de mes droits.
- Je ne fais pas de démarche pour avoir mes autres droits : retraite, chômage, maladie.....



## Mon RSA peut être supprimé

dans un des cas suivants :

- Je ne vis pas en France de façon régulière.
- Je n'ai pas eu de RSA pendant 4 mois.



J'ai reçu de **l'argent**  
du RSA **en trop**,  
je dois **rembourser** l'argent.



J'ai fait de fausses déclarations pour avoir le RSA .



Je risque un **dépôt de plainte**  
au tribunal.

## 6

# Comment faire ma demande de RSA ?

→ Je fais ma demande sur internet :

<https://www.caf.fr/>



→ Je peux aussi contacter :

→ La Caf



→ La MSA  
Si je suis agriculteur ou salarié agricole



→ La Maison départementale des solidarités la plus proche de chez moi



→ Le Centre communal d'action sociale – CCAS



→ Une autre association :

- Abri de la Providence,
- France Horizon,
- Abri des Cordeliers,
- ASEA-CAVA,
- Voyageurs 49...





